Ordures ménagéres - Indecosa CGT 12 monte au créneau

1 décembre 2025

ORDURES MÉNAGÈRES : INDECOSA CGT MONTE AU CRÉNEAU

L'association de détense de consommateurs Indecosa CGT 12 dénonce « un système défaillant » du service des ordures ménagères. Dans un communiqué, ses membres demandent à la communauté de communes de mettre en place « une organisation digne de ce nom ».

 Les habitants de la communauté de communes paient des tarits en constante augmentation. Les recettes financières sont confortables, mais le service rendu est dégradé. Les étus dénoncent régulièrement.



les incivilités des citoyens. Pourtant, ce sont leurs propres choix d'organisation qui créent les conditions de ces comportements, - Conteneurs saturés : les usagers doivent repertir avec leurs déchets, les stocker chez eux ou dans leur véhicule. - Absence de solutions alternatives : faute de place, certains déposent leurs sacs au pied des bacs. Ce n'est pas une incivilité gratuite, mais la conséquence directe d'un système mai pensé. - Un service dégradé : hier, avec la collecte en porte-à-porte, jamais un sac n'était refusé. Aujourd'hui, les dysfonctionnements sont fréquents. - Une injustice sociale : ce sont les personnes âgées ou en situation de handicap qui doivent entreprendre la démarche administrative pour obtenir le retrait de leurs ordures devant chez elles. Encore taudrait-il que ce service ne soit pas aussi discret i Les plus fragiles sont ainsi contraints de se battre pour un droit élémentaire. Nous dénonçons : - Une organisation incapable d'anticiper que tout conteneur finit par être plein. - Des étus qui se défaussent sur les habitants alors qu'ils sont les véritables créateurs des incivilités. - Lle service indigne des tarifs imposés. - Une discrimination implicite envers les personnes vulnérables, contraintes de démarches supplémentaires pour un service qui devrait être garanti à tous. Nous exigeons : - Line réorganisation immédiate de la collecte des déchets. - Des moyens adaptés pour garantir un service continu et efficace. - Le respect des usagers, en particulier des personnes âgées et en satuation de handicap. - La mise en place d'un service équitable, accessible et digne des tants pratiqués. Les citoyens ne sont pas responsables des manquements des étus. Les incivilités sont le produit d'une gestion défaillante. Il est temps que la communauté de communes assume ses responsabilités et mette en place une organisation digne de ce nom. Un service public doit être équitable, pas discriminant.